Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

ID: 059-265903278-20220706-2022\_03\_07-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Ville de Lallaing Convocation du 1er juillet 2022 Séance du 6 juillet 2022 à 17h00 Salle des Mariages Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Maire, Président du CCAS 9 Membres en exercice.

## PUBLIEE LE

Présents: Présents: JP FONTAINE; F MAES; C. DEGRYSE; JC HUMETZ; G BASTIEN

Absent(s):

Procuration (s): N SOLTANI donne pouvoir à M BASTIEN; S DEVIGNE donne pouvoir à F MAES, P NICOLE donne pouvoir à JP

FONTAINE; M TENEDOS donne pouvoir à JC HUMETZ

Nombre de Votants: 09 Pour: 09 Contre: 00 Abstentions: 00

8.40	2000		
N.	2022	03	0.7

## SECOURS EXCEPTIONNEL DECES

Monsieur le Président rappelle que des secours exceptionnels sont attribués par le CCAS. Il présente la demande d'un jeune homme sollicitant une aide pour régler les frais relatifs aux funérailles de sa mère.

Les frais funéraires s'élèvent à hauteur de 2423.50 €.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose aux membres du Conseil d'Administration une aide à hauteur de 500 euros.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,

DECIDE au vu du dossier l'attribution d'une aide de 500 euros (cinq cents euros) qui sera versée aux pompes funèbres Théry-Dassonville.

La dépense sera imputée à l'article 6561 Fonction 5235 du budget primitif CCAS 2022.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme La Vice-Présidente du CCAS

Madame Françoise MAES